



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ÉTEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser au titre de la loi sur l'eau
les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la ria d'Étel
dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ria d'Étel

Objet de l'enquête publique

Par arrêté du 07/03/2014 portant ouverture d'enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser au titre de la loi sur l'eau les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la ria d'Étel dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ria d'Étel, sur les communes de Belz, Brandérion, Brec'h, Camors, Erdeven, Etel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Ploëmel, Plouhinec, Pluvigner et Sainte-Hélène.

L'enquête publique se déroulera du 07 avril au 12 mai 2014 à **17h30**, soit pendant 36 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Landévant.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance sur place du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies des communes des lieux de permanence (**Landévant, Languidic, Merlevenez et Erdeven**), consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de Landévant - A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - CTMA de la Ria d'Étel - 15 Rue Nationale, 56690 Landévant).

Le dossier sera consultable et téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte de la ria d'Étel à l'adresse suivante <http://www.ria-etel.com>

Commissaires enquêteurs

L'enquête sera conduite par M. Jean-Pierre CIESIELSKI, Capitaine de gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de RENNES.

En cas d'empêchement, il sera remplacé de façon définitive par Mme Camille HANROT LORE, Géographe-urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Landévant, le lundi 07 avril 2014 de 09h00 à 12h00
- en mairie de Languidic, le mercredi 16 avril 2014 de 14h00 à 17h00
- en mairie d'Erdeven, le mercredi 23 avril 2014 de 14h00 à 17h00
- en mairie de Merlevenez, le samedi 03 mai 2014 de 09h00 à 12h00
- en mairie de Landévant, le lundi 12 mai de 14h30 à 17h30

Autres dispositions

Mentions diverses :

- identité et coordonnées de la personne pouvant donner des informations sur le projet : Magali BERNIZET, chargée de missions au Syndicat mixte ria d'Étel, 20 route des Quatre chemins 56 550 BELZ ; 02.97.55.57.11
- condition de communication du dossier d'enquête : toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête
- consultation du rapport et des conclusions à l'issue de l'enquête : à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie des communes concernées par l'enquête publique, au Syndicat mixte de la ria d'Étel, en Préfecture du Morbihan (DDTM SENB) ainsi que sur le site internet du Syndicat mixte de la ria d'Étel (<http://www.ria-etel.com>).

Décision

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour déclarer d'intérêt général et pour prendre les décisions relatives à la demande d'autorisation présentée au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la ria d'Étel dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques.